

Conseil Municipal
Réunion du 26 février 2026 à 20H30

L'an deux mil vingt-six, le 26 février à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaient présents : **MM. OUDART Christine, GODIER Gilles, BEZIER Marie-Christine Adjoints, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GEORGET Céline, GUILLET Massilia, HUARD Elvis,** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **HAY Jean-François, BENOIST Cédric**

Secrétaire : Christine OUDART

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal du 19 février 2026
2. Subventions communales 2026
3. Budget fonctionnement dépenses – recettes
4. Budget investissement
5. Vote des taxes communales
6. Questions et informations diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du 19 février 2026

Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la réunion du 19 février 2026 qui leur a été transmis et s'ils ont des observations à formuler.

Aucune observation, à l'unanimité le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 19 février 2026.

2. Vote des Subventions pour 2026 (délibération n° 005-2026)

Le Conseil Municipal, après délibération, vote pour 2026 les subventions suivantes :

◆ Solidarité Paysanne	100 €
◆ Groupement associations (50 % de l'investissement réalisé) (Espérance Houssayenne, Boules Bretonnes, Club de l'Amitié, Houssay la Fête, APE HOUSSAY)	700 €
◆ HOUSSAY La Fête	1 000 €
◆ Coopérative Scolaire de HOUSSAY Voyage Scolaire	7 000 €
◆ Coopérative Scolaire de HOUSSAY projet NEFLE	5 440 €
◆ Grt Communal Déf. Contre Ennemi Culture	120 €
◆ Sapeur Pompiers VILLIERS CHARLEMAGNE	150 €
◆ Restaurant du Cœur de CHATEAU GONTIER	60 €
◆ Asso. Donneur de Sang Quelaines	60 €
◆ Secours Catholique Quelaines	60 €
◆ Prévention Routière	60 €
◆ Sté Protectrice des Animaux	254 €
◆ Téléthon	200 €
◆ Véloce Club	200 €
◆ Fondation du patrimoine	75 €
	<hr/>
◆ TOTAL	15 479 €

3. Préparation du budget communal 2026 - Fonctionnement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal sa proposition du budget principal tant en dépenses qu'en recettes et ouvre la discussion.

Le budget sera définitivement adopté lors d'une prochaine réunion.

4. Préparation du budget communal 2026 - Investissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal sa proposition du budget principal tant en dépenses qu'en recettes et ouvre la discussion.

Le budget sera définitivement adopté lors d'une prochaine réunion.

5. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2026 (délibération n° 006-2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu Le Code général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies,

Vu le projet de budget primitif 2026

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires,
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,

Vu la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les taux de 1% ;

Après vote, à l'unanimité, le conseil municipal décide une augmentation des taux de 1% et fixe les taux d'imposition 2026 de la manière suivante :

TFB :	46.00 %
TFPNB :	39.33 %
THRS :	16.13 %

Le Maire clôt la séance à 21H30

Le secrétaire de séance
Christine OUDART



Le Maire
Jean-Marie GIGAN

